

6. ALLOCATION DE TRANSITION

À la fin de son mandat de secrétaire général associé, monsieur Lessard recevra, le cas échéant, une allocation de transition aux conditions et suivant les modalités prévues à la section 5 du chapitre II des Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein adoptées par le gouvernement par le décret numéro 450-2007 du 20 juin 2007.

7. Toute entente verbale non incluse au présent document est nulle.

8. SIGNATURES

CHRISTIAN LESSARD

ANDRÉ FORTIER,
secrétaire général associé

61468

Gouvernement du Québec

Décret 397-2014, 24 avril 2014

CONCERNANT la nomination de madame Marie-Claude Champoux comme sous-ministre du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE madame Marie-Claude Champoux, membre, présidente et directrice générale par intérim de la Commission des normes du travail, administratrice d'État I, soit nommée sous-ministre du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, au même classement et au traitement annuel de 208 887 \$ à compter des présentes;

QUE les Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein adoptées par le gouvernement par le décret numéro 450-2007 du 20 juin 2007 s'appliquent à madame Marie-Claude Champoux comme sous-ministre du niveau 4.

Le greffier du Conseil exécutif,
JUAN ROBERTO IGLESIAS

61469

Gouvernement du Québec

Décret 398-2014, 24 avril 2014

CONCERNANT la nomination de monsieur Bernard Matte comme sous-ministre du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE monsieur Bernard Matte, sous-ministre du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, administrateur d'État I, soit nommé sous-ministre du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, aux mêmes classement et traitement annuel à compter des présentes;

QUE les Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein adoptées par le gouvernement par le décret numéro 450-2007 du 20 juin 2007 continuent de s'appliquer à monsieur Bernard Matte comme sous-ministre du niveau 4.

Le greffier du Conseil exécutif,
JUAN ROBERTO IGLESIAS

61470

Gouvernement du Québec

Décret 399-2014, 24 avril 2014

CONCERNANT la nomination du sous-ministre et des sous-ministres associés aux Forêts, à la Faune et aux Parcs

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE monsieur Richard Savard, sous-ministre associé au ministère des Ressources naturelles, administrateur d'État I, soit nommé sous-ministre aux Forêts, à la Faune et aux Parcs, aux mêmes classement et traitement annuel à compter des présentes;

QUE monsieur Gérard Szaraz, forestier en chef, engagé à contrat à titre de sous-ministre associé au ministère des Ressources naturelles, soit nommé forestier en chef, engagé à contrat pour agir à titre sous-ministre associé aux Forêts, à la Faune et aux Parcs, à compter des présentes et pour un mandat prenant fin le 19 décembre 2015;

QUE madame Nathalie Camden, sous-ministre adjointe au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, administratrice d'État II, soit nommée sous-ministre associée aux Forêts, à la Faune et aux Parcs, aux mêmes classement et traitement annuel à compter des présentes;

QUE les Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein adoptées par le gouvernement par le décret numéro 450-2007 du 20 juin 2007 continuent de s'appliquer à monsieur Richard Savard comme sous-ministre du niveau 4;

QUE le contrat d'engagement annexé au décret numéro 1004-2010 du 1^{er} décembre 2010 continue de s'appliquer à monsieur Gérard Szaraz pour la période s'échelonnant du 24 avril 2014 au 19 décembre 2015 en faisant les adaptations nécessaires;

QUE les Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein adoptées par le gouvernement par le décret numéro 450-2007 du 20 juin 2007 continuent de s'appliquer à madame Nathalie Camden comme sous-ministre associée du niveau 1.

Le greffier du Conseil exécutif,
JUAN ROBERTO IGLESIAS

61471

Gouvernement du Québec

Décret 400-2014, 24 avril 2014

CONCERNANT la nomination de la sous-ministre et des sous-ministres adjoints au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE madame Christine Tremblay, sous-ministre du ministère des Ressources naturelles, administratrice d'État I, soit nommée sous-ministre du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, aux mêmes classement et traitement annuel à compter des présentes;

QUE M^e Line Drouin, sous-ministre associée au ministère des Ressources naturelles, administratrice d'État II, soit nommée sous-ministre associée au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, au même classement et au traitement annuel de 161 642 \$ à compter des présentes;

QUE monsieur Mario Gosselin, sous-ministre associé au ministère des Ressources naturelles, administrateur d'État II, soit nommé sous-ministre associé au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, aux mêmes classement et traitement annuel à compter des présentes;

QUE les Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein adoptées par le gouvernement par le décret numéro 450-2007 du 20 juin 2007 continuent de s'appliquer à madame Christine Tremblay comme sous-ministre du niveau 4;

QUE les Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein adoptées par le gouvernement par le décret numéro 450-2007 du 20 juin 2007 s'appliquent à M^e Line Drouin comme sous-ministre associée du niveau 2;

QUE les Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein adoptées par le gouvernement par le décret numéro 450-2007 du 20 juin 2007 continuent de s'appliquer à monsieur Mario Gosselin comme sous-ministre associé du niveau 2.

Le greffier du Conseil exécutif,
JUAN ROBERTO IGLESIAS

61472

Gouvernement du Québec

Décret 401-2014, 24 avril 2014

CONCERNANT la nomination du sous-ministre et des sous-ministres adjoints au ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE monsieur Jocelin Dumas, administrateur d'État I, soit nommé sous-ministre du ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations, au même classement et au traitement annuel de 200 382 \$ à compter des présentes;

QUE monsieur Alain Proulx, sous-ministre adjoint au ministère des Relations internationales, de la Francophonie et du Commerce extérieur, administrateur d'État II, soit nommé sous-ministre adjoint au ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations, aux mêmes classement et traitement annuel à compter des présentes;